

Propriété intellectuelle et personnes publiques : Réflexes et bonnes pratiques pour la protéger et valoriser vos actifs immatériels

Date :

Durée : 3.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

La propriété intellectuelle occupe une place de plus en plus centrale dans la commande publique de prestations intellectuelles, numériques et informatiques.

L'objectif est non seulement de sécuriser et de protéger les droits de propriété intellectuelle détenus par les personnes publiques sur leurs actifs immatériels, mais aussi de les valoriser dans un contexte de plus en plus innovant, en conciliant plusieurs réglementations et notamment les exigences du Code de la propriété intellectuelle et celles du Code de la commande publique.

"Comment intégrer les droits de propriété intellectuelle dans vos marchés publics tout en respectant les procédures légales ?"

"Quelles précautions dois-je prendre pour déposer une marque ? Et comment protéger nos marques ? Comment encadrer leur exploitation ?"

"Une convention est-elle recommandée avec l'artiste en cas d'installation de son œuvre sur le territoire ?"

Cette formation vous donnera les clés pour mieux cartographier, sécuriser et valoriser les actifs immatériels de la personnes publiques (marques, logiciels, données, œuvres, système d'informations, algorithmes...).

Profils des apprenants

- Agents des collectivités territoriales,
- Etablissements publics
- Etc...

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Cartographier les actifs immatériels et identifier les droits applicables pour mieux les protéger;

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

formation@seban-avocat.fr | www.seban-associes.avocat.fr

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

- Mieux comprendre les CCAG-PI et CCAG-TIC face aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle ;
- Savoir identifier les clauses sensibles (cession, licence, propriété des résultats, réutilisation) ;
- Acquérir des réflexes pour mieux protéger et valoriser les actifs immatériels d'une personne publique.

Contenu de la formation

- I. Panorama des actifs à protéger et des droits applicables
 - a. Marques, AOP-AOC, IGP, labels et chartes
 - b. Systèmes d'informations, logiciels, codes, logiciels open source, inventions, modèles algorithmiques et savoir-faire
 - c. Données, bases de données, open data
 - d. Etudes, cartographies, chartes graphiques, contenus éditoriaux
 - e. Œuvres d'art sur l'espace public, œuvres architecturales
- II. Focus marchés publics
 - a. Commande publique et exceptions aux règles de mise en concurrence et de publicité liées à la propriété intellectuelle
 - b. Présentation et comparaison des CCAG PI/TIC
- Conclusion

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenantes : Audrey LEFEVRE, Avocate associée - alefevre@seban-avocat.fr & Lucile MARTIN, Avocate à la Cour - lmartin@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation

Qualité et indicateurs de résultats



Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

Programme créé le 19 décembre 2025 - Version 1